

COMPTE-RENDU DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 25 janvier 2023

Rappel de l'ordre du jour

La Cité Éducative
La Commission Eco-École
Le parcours citoyen
L'organisation des vacances d'hiver

Liste des présents (23 participants)

Madame BEUGNOT, adjointe au Maire déléguée à l'éducation.
Monsieur AGRECH, conseiller municipal, délégué au développement durable et aux éco-écoles
Madame LACOMBE, pôle Réussite Éducative, chargée de mission Cité Éducative
Monsieur LARDY, directeur général adjoint (Education-jeunesse et sport)
Monsieur AUTIN, directeur-adjoint du service Éducation
Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire.
Madame PAULMIER, assistante administrative du service vie scolaire

16 parents étaient présents, représentant 12 groupes scolaires (Bontemps, Châteaux, Chat Perché, Chemin Dupuis, Essarts, Gros Caillou, Hazay, Justice, Linandes, Petit Vent, Point du Jour, Terrasses, Village).

Liste des absents (excusés) :

Monsieur JEANDON, Maire de Cergy
Madame SDIRI, conseillère municipale déléguée aux périscolaires et aux conseils d'école
Madame COFFIN, conseillère municipale, déléguée à la vie locale et à la jeunesse
Madame LOSPIED, directrice de l'éducation.

Point n°1 : La Cité Éducative en détail



Qu'est-ce que le label « Cités Éducatives » ?

La Cité Éducative est une démarche globale qui vise à prendre en compte et mieux articuler les trois temps éducatifs qui impactent l'environnement des enfants et des jeunes dans leurs activités d'apprentissage et leurs parcours de formation :

1. **Le temps formel de l'institution scolaire**, de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur
2. **Le temps non formel du périscolaire**, de l'extra-scolaire et plus largement de l'ensemble des activités éducatives pratiquées le plus souvent dans les structures associatives
3. **Le temps informel au sein de la famille**, avec ses pairs et sur les réseaux sociaux, le monde virtuel

Pour cela la Cité Éducative s'appuie sur la richesse associative, économique et humaine du territoire pour construire des alliances éducatives entre des mondes qui parfois s'ignorent.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

En d'autres termes, le but premier de la Cité Éducative est de créer des dynamiques et des synergies entre les acteurs du territoire qui œuvrent pour les 0-25 ans et de coordonner et de consolider des actions existantes qui répondent aux objectifs fixés par la Cité Éducative.

Ainsi, trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés :

1. Conforter le rôle de l'école
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

La Cité Éducative de Cergy :

Sur Cergy, il a été donné pour objectif sur les **3 années de labellisation (2022-2024)** de rassembler la communauté éducative et les familles autour de la co-construction d'un accompagnement global des 0-25 ans afin de favoriser leur épanouissement, leur réussite et leur insertion socio-professionnelle.

Afin de pouvoir évaluer cet ambitieux objectif, difficilement quantifiable sur 3 années, nous avons défini les thématiques suivantes :

- Parentalité
- Ouverture(s) sur le monde
(Culture, sport, international, écologie et citoyenneté)
- Acquisition des savoirs fondamentaux
- Santé et climat éducatif (compétences socio-comportementales)
- Parcours avenir
- Évaluation des pratiques

Ces différentes thématiques ont fait l'objet de groupes de travail dont les objectifs étaient de :

- Recenser et cartographier l'existant sur le territoire (partenaires, actions)
- Repérer les besoins nouveaux et pour lesquels il n'y a pas ou trop peu de réponses apportées par le droit commun.
- Tenter d'apporter des réponses adaptées et innovantes aux besoins non palliés
- Inscrire les actions proposées et qui répondent aux objectifs de la CE, dans un parcours.
- Créer une cohérence thématique entre des actions similaires et complémentaires.

Ces groupes de travail se sont réunis fin juin et fin septembre / début octobre 2022.

Des travaux menés sont ressortis différents axes de travail prioritaires et propositions d'actions à inscrire sur le plan d'action 2023.

Pour l'année 2023, nous souhaitons faire évoluer ces temps en les rendant plus opérationnels. En effet, il s'agira de réunir les acteurs qui œuvreront à la mise en place concrète d'un projet et/ou d'une action.

Les Groupes de Travail Thématiques (GTT) se réuniront 1 à 2 fois sur l'année afin de poursuivre le travail de veille et de recensement :

- Formation des parents élus
- Formation des parents à l'outil numérique
- Cafés des parents
- Développer l'OEPRE : Proposer un mode de garde pour les enfants en bas âge
- Développer des services d'interprète pour favoriser le dialogue avec les familles
- Utiliser la diversité culturelle et la coopération internationale comme levier éducatif

- Sport, Art et culture au service de la réussite éducative des élèves (projet de la Fondation Vareille – Un violon dans mon école ; semaine olympique ; 100% EAC – Éducation Artistique et Culturelle)
- « Enfants, adolescents, familles ... tous citoyens dans la ville » (Conseils d'enfants)
- Labellisation éco-école et ambassadeurs de l'environnement
- 6 Clubs « Coup de Pouce » (écoles Bontemps, Chanterelle, Sébille, Belle Épine, Gros Caillou, La Justice)
- Travail sur les compétences socio-comportementales, socio-affectives, cognitives
- Permettre la prise en charge des enfants à besoins particuliers
- « Objectif zéro harcèlement »
- Lutter contre les stéréotypes « genrés », les discriminations, pour le droit des femmes
- Aménagement de lieux et temps conviviaux pour les élèves dans les établissements scolaires (classes flexibles)

Les écoles (directeurs, enseignants et parents d'élèves) peuvent faire des propositions d'action par deux biais :

- En participant aux GTT
- En informant les IEN (Mr DELAVILLE et Mme MOSSANT) des projets afin qu'ils s'en fassent le relais auprès de la Troïka et qu'ils centralisent toutes les demandes des écoles pour créer une cohérence et une continuité (inter-écoles et inter-degré).

La gouvernance :

La gouvernance locale de chaque Cité éducative est assurée par une « Troïka » fondée par les trois principaux acteurs :

- l'État (le Préfet),
- l'Éducation Nationale (le DASEN),
- la Ville (le Maire).

Cette Troïka donne les orientations politiques de la Cité Éducative. Elle valide le programme d'action annuelle à mettre en place sur le territoire.

De manière plus opérationnelle, la Troïka est représentée sur le territoire par :

- un principal de collège chef de fil pour le rectorat,
- un délégué du préfet pour la préfecture,
- un cadre de haut niveau pour la collectivité.

Cette Troïka opérationnelle, avec l'appui d'une coordinatrice, est chargée de la mise en œuvre du plan d'action. C'est cette troïka qui est en charge de validée le programme d'action au niveau opérationnel.

Mais cette gouvernance repose aussi sur une alliance éducative bien plus large qui intègre :

- les parents,
- les partenaires associatifs,
- et l'ensemble des professionnels intervenants dans la construction du parcours de l'enfant de 0 à 25 ans.

Ainsi tous ces partenaires cités précédemment, sont invités à participer aux différents groupes de travail thématiques.

Le périmètre de la Cité Éducative de Cergy :

- Initialement, les « Cités Éducatives » ont été déployées sur un quartier unique, les quartiers dits « prioritaires de la politique de la ville ».
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.
- Leur liste et leurs contours ont été élaborés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), anciennement CGET.
- En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants.
- L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source: RFL 2011).
- La démarche des "cités éducatives", mentionnée dans le rapport "Vivre ensemble - Vivre en Grand" établi par Jean-Louis Borloo, consiste en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale (Quartiers Politiques de la Ville – QPV).
- De manière exceptionnelle, les territoires du Val d'Oise qui ont été labellisés « Cités Éducatives » concernaient non plus un quartier mais toute une ville (Sarcelles, Argenteuil, par exemple).
- Pour Cergy, il a été décidé de ne pas étendre la Cité Éducative à toute la Ville mais d'englober, plus des quartiers politique de la ville, les quartiers de veille (quartiers fragiles, qui font l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les politiques publiques mais qui ne bénéficient pas de la politique de la Ville), soit :
 - Axe-Majeur Horloge (QPV)
 - La Sébille (QPV)
 - Hauts-de-Cergy (Quartier de Veille – QV)
 - La Justice (QV)
 - Les Linandes (QV)
- GS Atlantis
- GS Belle Épine
- GS Bontemps
- GS Chanterelle
- GS Chat Perché
- GS Chemin Dupuis

- GS Les Chênes
- GS L'Escapade
- GS Les Essarts
- GS Les Genottes
- GS Le Gros Caillou
- GS Le Hazay
- GS La Justice
- GS Les Linandes
- GS Le Nautilus
- GS Le Parc
- GS Petit Vent
- GS Le Point du Jour
- GS Le Ponceau
- GS La Sébille
- GS Les Terrasses
- GS Le Terroir
- GS Les Tilleuls

Pour 2023, actions cohérentes et rationalisées par rapport aux problématiques de 2022.

Par rapport aux autres villes, le montant de la subvention est moindre et la labellisation a été tardive (mairie avec peu de mixité et avec beaucoup de difficultés), c'est pour cette raison que seuls les quartiers politiques de la ville (Axe Majeur Horloge + Sébille) ont été retenus (soit 90 % de la ville pour le financement).

Le financement est fait par une enveloppe qui permet de financer les actions. Pour 2023, prise en compte du programme 2022 + actions réfléchies sur les groupes de travail (5 projets axes)

Il n'y a pas de possibilité d'englober toutes les écoles mais les actions se feront bien sur l'ensemble des écoles.

Question des RPE : Les classes flexibles sont à partir de quel âge ?

Il s'agit de CP dédoublés. Ce sont des classes qui permettent une expérimentation sur le mobilier sur les primaires.

Cela permet de sortir de la salle classique avec une modulation des espaces dans les classes. Ce dispositif est ouvert à tous les enseignants.

Le déploiement se fera au fur et à mesure des années (ancienneté du mobilier...) par l'Éducation Nationale.

Point n°2 : Commission Eco-École

Intervention de David AGRECH

30 projets sont actuellement inscrits au programme Eco école. Label porté par TERAGIR.

Plusieurs commissions d'attribution de subventions sont organisées chaque année :

- 2 en 2022,
- 3 sont prévues en 2023.

4 écoles ont obtenu le label en juin 2022:

- 1.JUSTICE NIVEAU BRONZE (e3D niveau 1)
- 2.CDP NIVEAU BRONZE (e3D niveau 1)
- 3.PONCEAU ELEM NIVEAU ARGENT (e3D niveau 2)
- 4.NAUTILUS MATER NIVEAU BRONZE (e3D niveau 1)

et 26 inscrites dans le dispositif et sont en cours de labélisation.

La commission de décembre 2022

10 projet validés pour un montant de 14 142 euros :

CHANTERELLE Élémentaire

Aménagement et embellissement du Jardin pédagogique et observation de la biodiversité (1180,00 €)

TERRASSES Élémentaire

Création d'un jardin pédagogique (1460,00 €)

BONTEMPS maternelle

Observation de la vie animale - Location temporaire d'un poulailler (650,00 €)

ATLANTIS Élémentaire

Aménagement en jardin pédagogique du toit-terrasse (4330,00 €)

TERROIR Élémentaire

Valorisation des déchets verts en complément des classes zéro déchets.
Nettoyage de la cour et des environs de l'école et tri des déchets (885,00 €)

PDJ Élémentaire

Création d'un écosystème fleurs, insectes et oiseaux (1495,00 €)

BONTEMPS Élémentaire

Végétalisation du patio, aménagement et installation de carrés potagers (450,00 €)

TOULEUSES Élémentaire

Projet global autour de la biodiversité et la réduction des déchets

Mise en place d'un atelier faune et flore autour des abeilles

(770,00 €)

CHEMIN DUPUIS maternelle

Réduction des déchets organiques et sensibilisation des enfants et des adultes au développement durable Création d'un jardin pédagogique (1122,00 €)

SEBILLE Élémentaire

Favoriser la réappropriation de tous les espaces de cour par les élèves en développant la végétalisation de ces espaces.

(1800,00 €)

Nous favorisons les projets avec accompagnement financier pour les écoles labellisées.

La commission se réunit deux à trois fois par an pour examiner les dossiers présentés avec :

- Élus
- Animatrices (MMS LECLERCQ ET ALLAIS-BENTZ)
- Inspecteurs Éducation Nationale

Les critères sont les suivants :

- Être dans le cadre de l'éco-école
- Regarder ce qui a été fait avant par l'école
- Lien avec les centres de loisirs
- Recherche d'autres partenariats ou financements.

Le but de cette commission est d'accompagner les projets.

En 2023, nous allons ajouter une commission pour être en accord avec le calendrier scolaire (4 avril – fin juin et début décembre).

Nous avons de plus en plus de projets.

Madame Beugnot précise qu'il s'agit d'un choix pédagogique de l'école mais c'est un choix politique de la ville de développer ce type d'éducation dans les écoles.

On ne peut parler de subvention car la ville finance ces projets sur ses fonds propres. Il existe aussi un budget participatif Ile-de-France et l'éco-école est élue dans ce cadre.

Point n°3 : Parcours citoyen

Intervention de Cyril JOLY

Visite de l'hôtel de ville et échanges avec le Maire et /ou les élus

Environ tous les quinze jours: 4 visites faites/ 18 prévues (8 classes sur liste d'attente)
C'est un moment très apprécié des enfants, ils font preuve de beaucoup d'imagination.

Ateliers dans les classes à destination des enfants de 3 à 11 ans:

Nous avons plus de 100 classes qui bénéficient des ateliers.

Du 03/10 au 18/11 ateliers sur la thématique des droits de l'enfant. Intervention dans 33 classes.

En prévision du 16/01/23 au 14/02/23 ateliers ayant pour thématique la sensibilisation aux écrans pour 33 classes.

Du 14/04/23 au 15/05/23 ateliers sensibilisation au développement durable pour 33 classes.

Participation aux cérémonie commémorative :

Nous faisons un accompagnement aux cérémonies pour les classes volontaires et le conseil d'enfants.

11 novembre : 55 enfants au total 2 écoles (Châteaux + Ponceau) et 8 délégués du conseil d'enfants (invitation et venue

En prévision: commémorations 08/05 et 10/05

Le 08/03 participation à la **journée du droit des femmes** avec la participation du conseil d'enfants qui animera un jeu sur la thématique.

Conseil d'enfant :

Mandat de deux ans. Les CE2, CM1, CM2 (et 6ème sur la deuxième année de mandat) sont concernés. Entre deux et quatre délégués en fonction de la taille de l'école.

3 commissions thématiques (développement durable, solidarité, sport et loisirs).

Des réunions une à deux fois par mois (commission/plénière). Au départ 78 élus, nous avons cette année eu des désistements (déménagement, désintéressement, activités le mercredi). Des élections en septembre ont été organisées pour remplacer les absents. Sept écoles concernées (7 nouveaux élus). Malgré ces élections nous avons à ce jour 70 délégués présents régulièrement

- De septembre à décembre : sortie Senat, collecte solidaire UNITED,

- Partenariat avec le Conseil de jeunes, le Conseil des séniors, les éducatrices sportives de la ville, les équipes des maisons de quartier, des habitants bénévoles, des associations locales.

- Opération de ramassage de déchets sur le temps scolaire entre écoles, puis sur le temps des vacances scolaires de février et d'avril avec le conseil d'enfants, les maisons de quartier et le conseil des jeunes.

-projet 2 Tournoi sportif 1

-Visio avec le CE de St Paul

-Après-midi intergénérationnel

-Rencontre avec le CE de Vauréal pour évoquer des projets communs

-Interview du Maire

-Fête sur l'éco-citoyenneté en mai

-Journée bal costumé mangas en juin

-Correspondance avec les enfants de l'hôpital de Margency.

Point n°4 : L'organisation des vacances d'hiver

Les vacances d'hiver débutent lundi 20 février.

En raison du plan de sobriété énergétique mis en place par la Ville, l'accueil des enfants se fera sur 6 sites durant les 2 semaines.

Nous avons fait un regroupement des structures :

- Bois de Cergy (rouvrira au printemps) et Touleuses
- Escapade et Terrasses (aux Terrasses)
- Essarts et Point du Jour (on risquait de dépasser les 200 enfants sur le Point du Jour)

Madame Beugnot indique que les travaux sont prévus sur le plan pluriannuel

La date limite de réservation est le dimanche 05/02 minuit sur le portail famille (ou le lundi 30 janvier 2023 minuit pour les formulaires papier).

Madame Beugnot précise qu'il n'y a pas de service minimum sur les écoles dans le cas où tous les enseignants sont grévistes. Cela concerne le temps scolaire.

S'il y a moins de 50 % d'animateurs grévistes = accueil avec pique-nique

S'il y a plus de 50 % d'animateurs grévistes = pas d'accueil car les conditions de sécurité ne sont pas favorables.

De plus, le périscolaire est facultatif.

Question des RPE de l'école du VILLAGE : ne pourrait-on pas regrouper les 50 % travaillant pour maintenir la restauration ?

Monsieur Autin répond que l'encadrement doit être assuré par des agents qui connaissent les enfants (allergies, etc...).

Monsieur Lardy indique aussi que légalement, nous n'avons pas le droit de remplacer du personnel gréviste.

Question des REP du CHEMIN DUPUIS : A-t-on une visibilité des travaux par groupe scolaire pour 2023 ?

Monsieur Autin répond qu'il y a des réunions COTECH (priorisation des travaux selon le budget) et que nous faisons en priorité ceux qui interviennent sur la sécurité

Monsieur Joly ajoute que l'interlocuteur des parents d'élèves est avant tout le directeur d'école.

Question des RPE du PETIT VENT : Qu'en est-il du goûter du soir lors de grèves de la Sogeres ?

Monsieur AUTIN indique qu'il existe un ajustement pour le midi (tarif spécifique – 30 %) mais que le goûter n'existe pas seul (coût très faible par rapport au midi – personnel et chauffage).

Question des RPE de la BELLE EPINE : Qu'en est-il des REP (Réseau d'éducation prioritaire) en 2023-2024 ?

Madame Beugnot répond qu'il n'est pas prévu de modifier les écoles en REP (Compétence Éducation nationale).

Monsieur Lardy indique que la refonte de l'éducation est prioritaire mais les zones prioritaires ne seront pas modifiées.

Question sur le devenir du Bois de Cergy

Monsieur Autin indique qu'il s'agit d'un projet ambitieux. La structure est obsolète. Les locaux ne sont pas prévus pour durer dans le temps. Nous avons donc un nouveau projet.

Question sur la qualité des repas

Madame Beugnot répond que dans l'ensemble, la restauration scolaire est de bonne qualité.

Monsieur Autin ajoute qu'il existe des fiches qualités réalisées avec les enfants à la fin des repas (quantité, qualité, ...). Elles sont synthétisées et présentées en commission des menus. Il y a peu de retour négatif.

Madame Beugnot indique que les repas « parents d'élèves » ont été remis en place, mais périodiquement et de façon restreinte.

Madame BEUGNOT indique que le contrat avec la Sogeres est en cours de reconduction. Pour les questions de facturation de repas, il faut s'adresser au service « Cergy Familles ».

La séance est levée à 20h05.

Prochain Conseil Local des parents le :

Le mercredi 5 avril 2023 en présentiel, à 18h30

Avec la présentation de la Cour Oasis (contact avec architecte)